

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-083

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 8 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT: Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE: Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents: M. Sébastien MICHEL (maire); Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe); M. Loïc ALIRAND (adjoint); Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe); M. Raphaël BERGER (adjoint); Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe); Mme Brigitte RAMOND (adjointe); M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint); Mme Denise MAIGRE (adjointe); M. Jean-José GARCIA; M. Jean-Philippe CORDIN; M. Jean-Pierre MANIGLIER; Mme Martine BIARD; Mme Nicole BRIAND; Mme Isabelle BUSQUET; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES; M. Damien CADE; Mme Géraldine BALLIGAND; M. Nicolas de GARILHE; Mme Christelle GERIN-EPELY; M. Jacques CHEVALEYRE; M. Vincent FRIDRICI; M. Damien JACQUEMONT; M. Thibaut LE NORMAND.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND.

Membres absents : M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 24 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 29

OBJET CONVENTION AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR L'ANNEE 2023

La Commune d'Écully a conclu, en 2022, une convention relative à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants, avec la Fondation 30 millions d'amis, afin de satisfaire aux obligations des articles L 211-27 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il est proposé au Conseil municipal de renouveler cette convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

A ce titre, la Commune d'Écully s'engage à verser à la Fondation 30 millions d'amis une participation, sous forme d'acompte et à hauteur de 50 %, aux frais de stérilisations et de tatouages en fonction du nombre de chats recensés. Pour l'année 2023, cet acompte s'élève à 875 €.

La Commission Sécurité et Dynamisme économique du 3 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 29 voix pour.

- Approuve les termes de la convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2023 et à verser un acompte à la Fondation 30 millions d'amis qui s'élève à 875 € ;

Le maire,

Sébastien MICHEL

- Dit que la dépense sera inscrite au chapitre 011, article 611 du budget 2023.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 16 novembre 2022

La secrétaire,

Géraldine BALLIGAND

Certifié exécutoire le 2 2 NOV. 2022

Le maire

Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2023

Date de transmission de l'acte : 22/11/2022

Date de réception de l'accusé de 22/11/2022

réception:

Numéro de l'acte: 2022-083 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221116-2022-083-DE

Date de décision : 16/11/2022

Acte transmis par: Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 6. Libertés publiques et pourvoirs de police

6.1. Police municipale

6.1.5. Autres